

OBJET : MOTION SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT D'ORLY

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	70
Présents et représentés	:	73
Votants	:	72

Le mercredi 10 février 2021, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 4 février 2021, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, en visio-conférence.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame	Corinne	BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Alain	FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Caroline	LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis

Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau
Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Hélène	BACH	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Madame	Elisabeth	PHILIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur	Hakim	SOLTANI	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette

Délibération n° 2021-27

Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous
Monsieur	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Délila M'HENNI donne pouvoir à Monsieur Gabriel LAUMOSNE

Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI

Madame Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Monsieur Roger DEL NEGRO

DELEGUES ABSENTS

Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Monsieur	Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
----------	---------	-------	---------------------------------

Secrétaire de séance : Pierre-Alexandre MOURET

Objet : MOTION SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT D'ORLY

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de Monsieur Christian LECLERC.

Motion sur le PPBE de l'aérodrome Paris-Orly par la Communauté d'agglomération Paris- Saclay

<p>NON au passage en force ! Les élus locaux doivent participer à l'élaboration du PPBE de l'aéroport d'Orly !</p>

Une nouvelle fois, l'Etat cherche à imposer sa volonté sans concertation ni dialogue avec les élus locaux, les associations et les habitants de notre territoire.

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport d'Orly, présenté en décembre dernier par la direction générale de l'aviation civile (DGAC), n'a fait l'objet d'aucune concertation, ni avec les élus du territoire survolé, ni avec les associations des habitants, ni avec les populations concernées.

Résultat : nous découvrons aujourd'hui un document totalement inadapté aux enjeux environnementaux et économiques du grand Orly !

En l'état, nous refusons cette méthode à la hussarde et le contenu du PPBE Paris-Orly qu'elle induit.

Face à cette absence de dialogue et de concertation, l'ensemble des élus de la Communauté Paris-Saclay, dont plusieurs communes du territoire sont impactées par ce projet, s'y opposent officiellement.

A ce stade, ce projet ne répond nullement aux enjeux de développement de la zone, ni aux attentes des populations déjà impactées par les nuisances sonores de l'aéroport.

Premièrement, la réduction à la source des nuisances sonores ne fait pas l'objet d'efforts suffisants.

Deuxièmement, des sujets centraux comme l'extension de la période de couvre-feu, la généralisation rapide des procédures de moindre bruit, l'incitation à l'innovation et l'amélioration des aéronefs ne sont pas développés. Ils devraient pourtant représenter une priorité de ce plan qui annonce avoir

pour objectif de « maîtriser les nuisances sonores et de limiter la gêne sonore ressentie par les riverains », selon une « approche équilibrée ».

Par opposition à ces ambitions limitées, deux mesures prévoient de rétablir et étendre une zone C et de créer une zone D alors que leur retrait du précédent PPBE avait fait l'objet de débats et venait affirmer la mise en place d'un équilibre entre protection des populations et conservation d'une vie locale active.

Ces nouvelles dispositions entraîneront inévitablement une dépréciation immobilière sur un périmètre très vaste (zones C et D).

Surtout, la méthode employée pour tenter de faire passer en douce ce nouveau projet, peut faire craindre la volonté inacceptable, à court ou moyen terme, d'augmenter le trafic et donc les nuisances subies par nos habitants.

Les effets, déjà constatés dans les communes concernées actuellement, que sont la dévalorisation des propriétés déjà bâties, une paupérisation des territoires concernés et un déclin démographique marqué, risquent de toucher une zone élargie et des communes jusqu'alors épargnées, bien loin d'une amélioration de la situation que l'on serait en droit d'attendre, au vu des évolutions technologiques et organisationnelles récentes.

Délibération n° 2021-27

Dans ces conditions, les élus de la communauté Paris-Saclay :

- **demandent à la DGAC, auteur du projet de PPBE de l'aérodrome de Paris Orly pour la période 2018 – 2023 d'en retirer les mesures « P2 » et « P3 »**
- **proposent de travailler en collaboration pour une élaboration concertée entre DGAC, la plateforme aéroportuaire d'Orly, les services déconcentrés de l'Etat, les élus et les habitants, d'un nouveau PPEB 2021-2025 sur la base d'éléments concrets mesurés sur notre territoire.**
- rappellent leur engagement à aller plus loin contre les nuisances sonores liées au transport aérien mais refusent que les populations et collectivités locales aient à en supporter le coût.
- considèrent que le développement indispensable de la zone d'Orly (*dans le cadre notamment du projet partenarial d'aménagement pour le Grand Orly*) ne peut se faire au détriment du bien-être des habitants des communes environnantes.

La prévention des nuisances sonores fait partie depuis plusieurs années des actions prioritaires de la Communauté Paris-Saclay. Elle s'inscrit dans la volonté de garantir aux habitants de notre territoire un cadre de vie de qualité garantissant à la fois l'activité économique et le respect des grands équilibres environnementaux.

C'est pourquoi, nous, élus de la Communauté Paris-Saclay **demandons à travailler dans les plus brefs délais sur une série de propositions concrètes et opérationnelles (en attestent les contributions jointes à l'annexe technique) qui permettront à l'Etat de sortir de l'impasse dans laquelle il s'est mis :**

- par une meilleure prise en compte des contraintes sonores et environnementales,
- par la préservation de la qualité de vie des habitants et
- par le renforcement de l'attractivité de la zone du Grand Orly.

Fait et délibéré le mercredi 10 février 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau


Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par 72 VOIX

72 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Madame Corinne BAIRRAS, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Alain FAUBEAU, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN, Monsieur Lodovico CASSINARI, Madame Sarah JAUBERT, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame Hélène BACH, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Didier PERRIER, Madame Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur Philippe ESCANDE , Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine VITTECOQ , Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

Pas pris part au vote : Monsieur Vincent HULIN

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2021 02 10 - 1mc 134 108 - DE - 1-1

Date AR Préfecture : 19/02/21

- Affichée / Publiée le 19/02/21

Délibération n° 2021-27

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.